

Affichage : le 01/04/2026

**COMMISSION JURIDIQUE COUPES JEUNES
REUNION DU 31/03/2026**

Présents : A.SERGENT , M.DESOMBRE , P.LEMAITRE , JC.DAGBERT , D.HARY , C.FOURNIER

Coupe Côte d'opale U 13 du 18 et 25/03/2026

55568243 Homologué : NORTKERQUE AS 1 (jonglage 339) RINXENT USO 1 (jonglage 362). RINXENT USO qualifiée pour le tour suivant.

55568246 CALAIS BEAU MARAIS – BOULOGNE USCO 8. Forfait de CALAIS BEAU MARAIS. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 0 BOULOGNE USCO 8 3 par forfait. Amende 30 euros à CALAIS BEAU MARAIS.

55568247 HESDIN O – PAYS DE LA LYS. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de HESDIN O. Homologué : HESDIN O 0 PAYS DE LA LYS 3 par pénalité. Amende 20 euros à HESDIN O

55568249 LE TOUQUET AC – ST LEONARD ES. Elimination des deux équipes pour ne pas avoir effectué les jonglages.

55568250 FRETUNFC – ST MARTIN BG. Elimination des deux équipes pour ne pas avoir effectué les jonglages.

55568261 Homologué : BEURAINVILLE ES 2 (jonglage 284) COYECQUES US 2 (jonglage 237) BEURAINVILLE ES qualifiée pour le tour suivant.

55568267 Homologué : PAYS DE LA LYS B 3 (jonglage 278) CANCHE TERNOISE JS 3 (jonglage 259). PAYS DE LA LYS 2 qualifiée pour le tour suivant.

55568274 BLERIOT PL US 3 – OUTREAU AS 2. Elimination des deux équipes pour ne pas avoir effectué les jonglages

Coupe Côte d'opale U 11 du 18 et 25/03/2026

55568088 Homologué : NORTKERQUE AS B 1 (jonglage 142) COQUELLES SC 1 (jonglage 166) COQUELLES SC qualifiée pour le tour suivant.

55568089 FRETUN FC – COULOGNE ES. Elimination des deux équipes pour ne pas avoir effectué les jonglages.

55568091 LICQUES ES – CALAIS BEAU MARAIS. Forfait de CALAIS BEAU MARAIS. Homologué : LICQUES ES 3 CAL BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 30 euros à CALAIS BEAU MARAIS

55568092 ARQUES AS 2 – GR. ROQUETOIRE ECQUES. Homologué : ARQUES ES B 2 (jonglage 122) GR. ROQUETOIRE ECQUES 2 (jonglage 138) GR. ROQUETOIRE ECQUES qualifiée pour le tour suivant.

55568097 ETAPLES AS 2 – BERCK AS 2. Forfait de BERCK AS 2. Homologué ETAPLES AS B 3 BERCK AS

B 0 par forfait. Amende 30 euros à BERCK AS.

55568098 Homologué : FRUGES AS 2 (jonglage 123) BERCK AS 2 (jonglage 242). BERCK AS qualifiée pour le tour suivant.

55568112 PAYS DE LA LYS 4 – ARQUES ES 8. Homologué : PAYS DE LA LYS D 1 (jonglage 69) ARQUES ES 8 1 (jonglage 147) ARQUES ES 8 qualifiée pour le tour suivant.

55568118 BOULOGNE MUNICIPAUX – GR. LITTORAL 3. Elimination des deux équipes pour ne pas avoir effectué les jonglages.

55568119 ST MARTIN BG 2 – BOULOGNE ESL 2. Elimination des deux équipes pour ne pas avoir effectué les jonglages.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

C.FOURNIER